

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 17 FEVRIER 2023**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
Procurations : 4
Absent : 0

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PANTEL Emilie, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur BECHETOILLE Xavier à Monsieur BRUNET Jean-Marie, Monsieur PARENT Philippe à Monsieur SOULIER Samuel, Madame DOMEIZEL Emilie à Monsieur BALMADIER André, Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL Emilie.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

10.6 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR : PROJET DE REFECTION ET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS ET HUMIDES DE LA RUE DE LA LIMAGNOLE A SAINT-ALBAN

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint-Alban a projeté la réfection et l'enfouissement complet des réseaux de la rue de la Limagnole.

Le coût estimatif du projet s'élève à 244 068.00 € Hors Taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la réalisation de ce projet ;
- SOLLICITE subvention auprès de Monsieur le Préfet de la Lozère au titre de la « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » pour un montant de 146 440.80 € correspondant à 60 % du coût du projet ;
- ETABLIT le plan de financement comme suit :

▪ Subvention DETR	146 440.80 € (60 %)
▪ Subvention CD48	48 813.60 € (20 %)
▪ Participation Commune de Saint-Alban	48 813.60 € (20 %)
- AUTORISE Monsieur le Maire à satisfaire à toutes démarches utiles relatives à ce dossier.

Le Maire,

Samuel SOULIER

